



## Démission et congé parental

-----  
Par MarieCastel

Bonjour,

Actuellement maman d'un bébé de 6 mois, j'ai repris le travail il y a quelques semaines, mais je souhaiterais maintenant quitter mon entreprise, et ce au plus tôt.

Je suis cadre donc j'ai un préavis de 3 mois.

Je sais que pour une demande de congé parental, le préavis n'est que de 2 mois.

Puis-je par exemple :

- demander le 1er mars de partir en congé parental pour être en congé parental à partir du 1er mai

ET

- poser ma démission le 3 mars et donc quitter la société le 3 juin.

Ainsi, cela me permettrait de quitter physiquement le travail 1 mois plus tôt qu'avec une simple démission.

Merci pour vos réponses !